

# Pourquoi un SAGE Bièvre ?

Pour redonner, en commun, la vie à une rivière emblématique de la région sud de Paris

## Redonner vie à la Bièvre, c'est...

- redonner aux eaux de son bassin hydrographique (\*) une qualité qui réponde à la fois aux exigences des règles européennes, stimule le développement ou le retour de la flore native et de la faune aquatique dans un habitat satisfaisant, et permette à terme de retrouver un exutoire en Seine et non en station d'épuration, pour un gain économique certain ;
- assurer en tout temps la maîtrise des eaux de ruissellement qui en alimentent le cours, ou sont déviées vers des collecteurs publics, pour empêcher les inondations dans sa vallée et limiter les apports de pollution dus à ces eaux ;
- rendre le jour à ses eaux là où elles sont canalisées sous terre, en tout lieu où cela est encore possible ;
- restaurer ses rives, leurs abords et le patrimoine historique qui les entoure, pour favoriser les loisirs des habitants des communes traversées ou voisines et non seulement améliorer le cadre de vie mais aussi la qualité de l'eau et des milieux associés ;
- aider la réhabilitation du réseau des étangs et rigoles pour assurer une continuité plus naturelle des écoulements de l'amont et valoriser le paysage ;
- préserver l'important patrimoine naturel existant à l'amont, notamment les zones humides, qui sont des sources de diversité biologique et des systèmes capables de réguler la quantité d'eau et d'abattre la pollution.

## En commun, parce que ...

- la Bièvre traverse cinq départements et qu'il n'existe pas de structure politique ni administrative, couvrant la totalité de son bassin hydrographique, en mesure de mener les actions concertées et coordonnées requises pour atteindre ces objectifs ;
- rien ne se fera sans le concours actif des élus, des décideurs publics ou privés, des techniciens et de tous les habitants qui veulent améliorer leur environnement en rendant sa place à la rivière et ses affluents.



La Bièvre à Igny

# Qu'est ce qu'un SAGE ?

L'objectif du SAGE est de définir une politique locale concertée de la gestion de l'eau en conciliant tous les usages, pour le "mieux vivre" des habitants de la vallée.

## Une démarche partenariale et volontaire de concertation à l'échelle locale

Institué par la loi sur l'eau du 03/01/1992, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de concertation et de planification, réglementaire dont la portée juridique a été renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006. Cette démarche s'intègre dans une gestion globale de l'eau instaurée dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie. Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à l'échelle d'un bassin versant. Le maître mot du SAGE est la **concertation** entre tous les acteurs de l'eau concernés au travers de la CLE.

## Une procédure clairement définie

- Phase préliminaire :** définir le périmètre d'étude du SAGE et constituer la Commission Locale de l'Eau (CLE).
- Phase d'élaboration :** concevoir, rédiger et approuver le SAGE. Processus en 3 étapes : état des lieux, choix de la stratégie, rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement et Rapport environnemental) et validation finale.
- Phase de mise en œuvre :** informer, sensibiliser, suivre les orientations de gestion, d'aménagement et les effets.

## Un document de référence

Une fois approuvé, le SAGE devient un document de référence, à portée juridique, doté d'un règlement opposable aux tiers. Dans son périmètre, les décisions administratives du domaine de l'eau doivent être conformes à ce règlement.

# Qu'est-ce que le SAGE pour la Bièvre ?

Le SAGE pour la Bièvre s'inscrit, comme tous ceux déjà mis en œuvre ou en cours d'élaboration en Ile-de-France, dans le cadre du SDAGE du Bassin Seine-Normandie.

## Quel territoire ? Qui le réalise ?

Son territoire est délimité par un périmètre défini avec l'accord de toutes les autorités compétentes et arrêté en décembre 2007. Aujourd'hui, le cours de la Bièvre, d'environ **36 km**, coule encore à ciel ouvert sur **20 km**, **11 km** sont canalisés sous des dalles et **5 km** ont disparu sous les remblais et l'urbanisation dans Paris. Le bassin versant (\*) dit "réel" de la Bièvre, qui inclut certains réseaux annexes d'assainissement (ex : le collecteur "Fresnes/Choisy"), d'une superficie d'environ 200 km<sup>2</sup>, comprend 57 communes réparties dans 5 départements de la Région Ile-de-France et concerne plus de 780 000 habitants. Les communes sont énumérées dans le cartouche ci-dessous.

(\*) Bassin "versant" ou "hydrographique" : portion de territoire délimitée par une ligne de crêtes qui partage l'écoulement des eaux. Les eaux de ruissellement d'un bassin versant descendent en gravitaire vers la vallée du cours d'eau qui l'a façonnée.

L'efficacité du SAGE et l'application dynamique de ses dispositions dans le futur dépendent de la participation active de tous les citoyens intéressés, dont au premier chef les élus. Une instance, appelée **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, est constituée pour construire le SAGE. Véritable organe de concertation, elle comporte **52 membres**, dont 26 élus, 14 usagers et 12 représentants de l'Etat. La CLE impulse les choix stratégiques et les actions utiles pour aboutir à la mise au point du SAGE, avec le concours de bureaux d'études qu'elle oriente et contrôle. Elle valide les travaux d'investigation de synthèse et de proposition, faites par les techniciens. Pour être réactive et en prise directe avec les questions à étudier, la CLE a créé **4 Commissions Thématiques**, chargées respectivement de :

- l'amélioration de la qualité des eaux,
- la maîtrise des ruissellements,
- la reconquête du milieu naturel,
- l'aménagement et le patrimoine.

Une structure porteuse à vocation administrative et financière gère l'ensemble de la démarche : le **Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)**. Il est le pivot de l'opération et chacun peut s'adresser à lui :

### Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre

Moulin de la Bièvre  
73, avenue Larroumès  
94240 L'Haj-les-Roses  
**Tél. : 01 49 73 38 71**  
**Fax : 01 49 73 75 02**  
Email : [sagebièvre@wanadoo.fr](mailto:sagebièvre@wanadoo.fr)



Le SAGE : un moyen de maîtriser les eaux de ruissellement collectées sur l'ensemble du bassin versant de la Bièvre (ici les inondations à Fresnes le 7 juillet 2001)

### Communes incluses dans le périmètre du SAGE

**15 dans les Yvelines :** Bois d'Arcy, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Trappes, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Voisins-le-Bretonneux. **16 dans l'Essonne :** Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Chilly-Mazarin, Gyf-sur-Yvette, Igny, Massy, Orsay, Palaiseau, Paray-Vieille-Poste, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Verrières-le-Buisson, Villiers-le-Bâcle, Wissous. **11 dans les Hauts-de-Seine :** Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le-Plessis-Robinson, Meudon, Montrouge, Sceaux. **14 dans le Val-de-Marne :** Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haj-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif, Vitry-sur-Seine. **Paris :** Vème, XIIIème et XIVème arrondissements

## Dans quel délai ?

Le délai de réalisation du SAGE Bièvre est de 6 ans à compter de la constitution de sa CLE, arrêtée en août 2008. Le déroulement du SAGE est schématisé dans la frise sise en pied de pages intérieures de cette plaquette.

## Avec quels effets ?

Le SAGE est un outil réglementaire prévu par la loi qui en encadre la réalisation et les effets. Une fois approuvé, il deviendra le fil rouge normatif qui s'imposera sur tout son territoire pour la conduite d'une politique globale et cohérente de gestion des eaux sur l'ensemble du bassin versant (\*) de la Bièvre. Site à consulter : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sage.php?id=SAGE03011>

# Un SAGE pour la Bièvre

## Contrainte ou opportunité ?



La Bièvre à Buc, à l'aval immédiat du bassin de la Geneste

Périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre (Sources : DIREN Ile-de-France)

■ Bassin versant (\*) de la Bièvre  
— Périmètre du SAGE

- Un projet pour une gestion durable de l'eau, élaboré collectivement par les élus, les usagers et les services de l'Etat, à l'échelle de la rivière

- Une démarche volontaire de concertation pour construire un outil de planification



# La Bièvre avant 2000 → La Bièvre en 2009 → La Bièvre après 2015

La rivière Bièvre, seul affluent de la Seine à Paris, prend sa source au hameau de Bouviers sur la commune de Guyancourt, dans le département des Yvelines. Elle se dirige ensuite vers le Sud-est jusqu'à Verrières-le-Buisson, puis s'oriente vers Paris, prenant une direction Nord, et **entrait** dans la capitale au niveau de la Poterne des Peupliers (XIIIème arrondissement) pour déboucher en Seine à proximité du Jardin des Plantes.

## Histoire de la Bièvre

La rivière a longtemps alimenté Paris en eau potable. Au 11ème siècle, sa présence dans Paris favorise la construction de moulins rectifiant son cours. Puis la Bièvre attire les activités artisanales et industrielles le long de ses berges. Ces activités, s'ajoutant aux rejets d'eaux usées des riverains, entraînent une pollution importante de l'eau, aggravée par le trop faible débit de la rivière. A la fin du 18ème siècle, cet égout à ciel ouvert provoque des nuisances très mal ressenties. Au 19ème siècle, le cours aval de la Bièvre continue de se dégrader et la rivière disparaît dans les égouts haussmanniens (entre 1877 et 1935 dans Paris). Au 20ème siècle, la couverture de la Bièvre se poursuit à l'amont de Paris : elle est enfermée à partir d'Antony dans toute sa traversée des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. C'est ainsi que la vallée de la Bièvre, ancien lieu de villégiature, s'est progressivement urbanisée...



Tout Paris historique  
Ruelle des Gobelins (XIIIème arrt), la Bièvre



Zone des sources de la Bièvre



La Bièvre couverte à Arcueil  
(Av. de la Convention)



La Bièvre couverte à L'Haÿ-Les-Roses



La Bièvre ré ouverte sur 300 m au Parc des Prés à Fresnes par la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre (CAVB)



La Bièvre à Jouy-en-Josas



La Bièvre redécouverte sur 1,2 km entre Verrières-le-Buisson et Massy en 2000 par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB)

Réouvrir la Bièvre partout où cela est possible

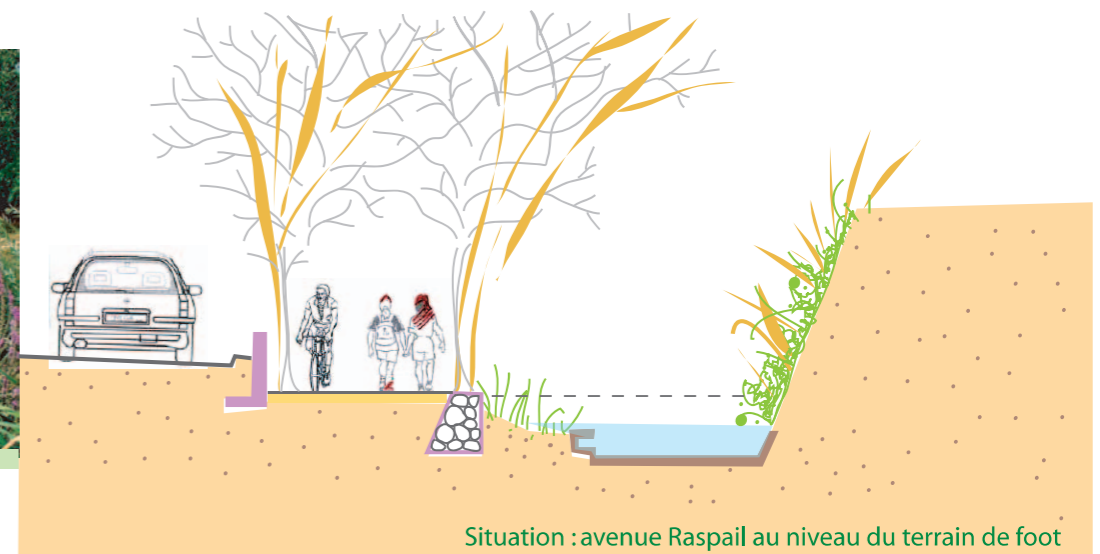
La Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre envisage la réouverture de la Bièvre sur 2,5 Kms des 8,9 Kms du linéaire total dans la traversée de son territoire.

Deux projets de réouverture de la Bièvre du Département du Val-de-Marne verront également bientôt le jour... Les travaux sont prévus en 2012-2015 : 610 m au Parc du Coteau à Arcueil – Gentilly et 650 m Avenue Flouquet à L'Haÿ-Les-Roses.



1 Avenue François Raspail au Parc du Coteau à Arcueil - Gentilly  
2 Avenue Flouquet à L'Haÿ-Les-Roses

Après  
Réouverture de la Bièvre au Parc du Coteau (coupe de principe)



## Où en sommes-nous ?

Le déroulement du SAGE Bièvre

- 1 Arrêté interpréfectoral fixant le périmètre du SAGE le 06/12/2007
- 2 Arrêté préfectoral de désignation des membres de la CLE le 19/08/2008
- 3 Arrêté préfectoral d'approbation du SAGE

### 1998 - Emergence du SAGE

Octobre 1998 Etude de l'opportunité d'un SAGE Bièvre  
Décembre 2003 Création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'Elaboration du Projet d'Aménagement de la Vallée de la Bièvre, rivière d'Ile-de-France

### 2006 - Phase préliminaire du SAGE

Septembre 2005 Mise en place de la Cellule d'Animation du SAGE au sein du Syndicat Mixte  
11/01/2006 Délibération du Syndicat Mixte approuvant le périmètre du SAGE  
19/01/2007 Désignation du Préfet chargé du Suivi du SAGE  
Février- Avril 2007 Consultation des collectivités territoriales et intercommunalités sur le périmètre proposé  
Mai 2007 Synthèse des avis sur la proposition de périmètre  
10/07/2007 Avis favorable du Comité de Bassin sur le périmètre

### 2009

mi 2007 - mi 2008 Réflexion sur la composition de la CLE entre tous les partenaires  
mi 2007 - mi 2008

### Phase d'élaboration du SAGE Bièvre

2009 - mi 2012 Phase Etat des Lieux : 3 ans 1/2 Etat initial - Diagnostic Global + Tendances et Scénarios  
mi 2012 - mi 2013 Phase Choix de la Stratégie : 1 an  
mi 2013 - 2014 Phase Rédaction du SAGE et Validation Finale : 1 an 1/2

### après 2014

Phase de mise en œuvre et de suivi du SAGE Bièvre

